

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU GARD

Nombre de membres	
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice
19	17
Présents	Qui ont Pris part Au vote
13	14

Date de la convocation
21/02/2020

OBJET
DE
LA DELIBERATION

ASSOCIATION
« CAMIDOC »

COTISATION ANNÉE
2020



REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 27 FEVRIER 2020



DELIBERATION N° 11
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt et le vingt-sept février, à 20 heures 45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- C. ZAMBUJO (procuration à J.-M. CUILLE)
- P. HUBERT (excusée)
- K. BIZANIER (excusée)
- G. ADEL (excusé)

Mme K. PERROTIN a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune de SAINT-CHAPTES, par délibération en date du 11 janvier 1994, a décidé d'adhérer à l'association CAMIDOC en tant que commune-étape. Il propose de poursuivre ce partenariat en 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE, pour l'année 2020, de continuer à adhérer et soutenir l'Association CAMIDOC moyennant le paiement d'une cotisation annuelle de 50 euros.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20200227-DE11-270220-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2020

Affichage : 03/03/2020

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER

